



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
COMMUNAUTE DE COMMUNES PLAINE LIMAGNE

Nombre de membres	
Effectif légal	Présents ou représentés
39	34 dont 5 pouvoirs

Date de convocation : 15 mars 2024

Date d'affichage : 15 mars 2024

SEANCE DU 25 MARS 2024

L'an deux mille vingt-quatre le vingt-cinq du mois de mars à dix-huit heures, le conseil de la communauté de communes Plaine Limagne s'est réuni en séance publique à la Maison de l'Enfance et de la Jeunesse à Maringues.

Présents avec voix délibérante :

Denis BEAUVAIS, Brigitte BILLEBAUD, Marc CARRIAS, Stéphane CHABANON, Christelle CHAMPOMIER, Didier CHASSAIN, Sandrine COUTURAT, Catherine CUZIN, Patrice DARPOUX, André DEMAY, Claude DENIER, Michel GAUME, Emilie GOURBEYRE, Stéphane HOUSSIER, Pascal LABBE, Jean-Luc LAQUENAIRE, Guillaume LAURENT, Bernard MANILLERE, Gilles MAS, Jean-Jacques MATHILLON, Françoise MECHIN-VERNIER, Matéo MOREL, Pascale MORIN, Rémy PETOTON, Laurent PLANCHE, Yves RAILLIERE, Claude RAYNAUD, Thierry SEGUIN, Guy TIXIER

Absents ayant donné un pouvoir :

Luc CHAPUT a donné pouvoir à Christelle CHAMPOMIER

David DESPAX a donné pouvoir à Gilles MAS

Cécile GILBERT a donné pouvoir à Bernard MANILLERE

Nicole PEREZ a donné pouvoir à Sandrine COUTURAT

Vanessa ROLLET a donné pouvoir à André DEMAY

Absents :

Stéphane BARDIN, Loïc CHATARD, Fabienne GASTON, Roland GENESTIER, Pierre LYAN

Secrétaire de séance : Denis BEAUVAIS

Le quorum étant atteint, le conseil communautaire peut délibérer.

Délibération n°2024-27 : FINANCES - AFFECTATION DU RESULTAT 2023 DU BUDGET ANNEXE
ZAC JULLIAT-EST

Rapporteur : Marc CARRIAS

Résultat de fonctionnement 2023 :

- Résultat de l'exercice 2023.....	- 2 240,21 €
- Résultats antérieurs reportés.....	- 218,11 €
- Résultat à affecter.....	- 2 458,32 €

Exécution d'investissement 2023 :

- Solde d'exécution d'investissement 2023.....	- 340 000,00 €
- Résultats antérieurs reportés.....	- 1 228 052,26 €
- Déficit de financement.....	- 1 568 052,26 €

Compte tenu du montant des réserves de fonctionnement et des besoins en investissement dans le futur, il est proposé au conseil d'affecter une part du résultat de fonctionnement aux réserves d'investissement.

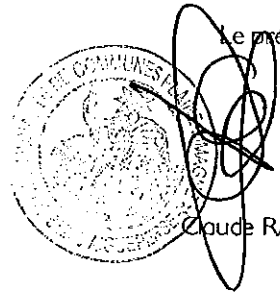
→ Après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide, à l'unanimité de ses membres présents et représentés d'affecter le résultat de fonctionnement du budget annexe ZAC Juillat Est comme suit :

- Affectation en réserve d'investissement (1068) : 0,00 €
- Report en excédent de fonctionnement (002) : -2 458,32 €

Délibéré les an, mois et jour ci-dessus.

Au registre sont les signatures

Pour extrait certifié conforme

 Le président,
Claude RAYNAUD

Certifiée exécutoire

A Aigueperse, le 02/04/2024

Le président,

